Affiché le 30.03.2022

COMMUNAUTÉ Touraine-Est Vallées

RESUME DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 MARS 2022

Convocation envoyée le	18 Avril 2022
Nombre de Conseillers Communautaires	41
Nombre de présents à l'ouverture de la séance	29
Nombre de procurations	9
Nombre de votants	38

Etaient présents :

Monsieur Vincent MORETTE	Président	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Alain BENARD	1er Vice-président	La Ville-aux-Dames
Madame Axelle TREHIN	2ème Vice-Présidente	Reugny
Monsieur Olivier VIÉMONT	3ème Vice-Président	Monnaie
Monsieur Gilles AUGEREAU	4ème Vice-Président	Véretz
Madame Pascale DEVALLÉE	5ème Vice-Présidente	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Janick ALARY	6ème Vice-Président	Azay-sur-Cher
Monsieur Gérard SERER	7ème Vice-Président	Vouvray
Monsieur Jean-François CESSAC	8ème Vice-Président	Larçay
Monsieur François LALOT	9ème Vice-Président	Chançay
Monsieur Nicolas TOKER	Membre du Bureau	Reugny
Madame Patricia GADIN	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Christophe DUVEAUX	Membre du Bureau	Monnaie
Monsieur Marc JONCHERAY	Membre du Bureau	Véretz
Madame Aline VIOLANTE	Membre du Bureau	Azay-sur-Cher
Monsieur Yves PETIBON	Membre du Bureau	Larçay
Monsieur Patrick BOURDY	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Madame Sophie DUMAGNOU	Membre du Bureau	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Fabien COSTE	Conseiller communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Bernadette BONGRAND	Conseillère Communautaire	Larçay
Monsieur Jean-Marc HEMME	Conseiller communautaire	Véretz
Madame Claude GOURON	Conseillère Communautaire	Vernou-sur-Brenne
Monsieur Michel PADONOU	Conseiller communautaire	La Ville-aux-Dames
Monsieur Frédéric LECLERC	Conseiller communautaire	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Marc MIOT	Conseiller communautaire	Azay-sur-Cher
Madame Nathalie MÊME	Conseillère Communautaire	Vouvray
Madame Thérèse COTTEREAU	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Anne-Marie LEGER	Conseillère Communautaire	Monnaie
Madame Sylvie BLACHIER	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames

Absents ayant donné procuration :

Madame Brigitte PINEAU	Vouvray	à Gérard SERER	Vouvray
Madame Laure LELANDAIS	Montlouis-sur-Loire	à Thérèse COTTEREAU	Montlouis-sur-Loire
Madame Véronique CONSTANTY-ROY	Montlouis-sur-Loire	à Patricia GADIN	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Claude GARCERA TRIAY	Montlouis-sur-Loire	à Fréderic LECLERC	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN	Vernou-sur-Brenne	à Pascale DEVALLÉE	Vernou-sur-Brenne
Madame Valérie PINHEIRO	Véretz	à Gilles AUGEREAU	Véretz
Madame Nathalie PIEAUX	Chançay	à François LALOT	Chançay
Monsieur Jean-Marc SCHNEL	Monnaie	à Fabien COSTE	Montlouis-sur-Loire
Monsieur Laurent THIEUX	Montlouis-sur-Loire	à Sophie DUMAGNOU	Montlouis-sur-Loire

Absents :

Madame Esther PETIT	Conseillère Communautaire	Montlouis-sur-Loire
Madame Nelly HOEVE	Conseillère Communautaire	La Ville-aux-Dames
Monsieur Jean-Bernard LELOUP	Membre du Bureau	La Ville-aux-Dames

Secrétaires de séance : Messieurs Marc JONCHERAY et Fabien COSTE

VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL
Siège : 48, rue de la Prélonnerie - CS 70078 - 37270 Montlouis-sur-Loire
Tél. : 02 47 50 80 94 - Télécopie : 02 47 50 79 65

DEL22-2022 COMPTES DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE TOURAINE-EST VALLEES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

➢ **APPROUVE ET VOTE** les comptes de gestion 2021 du budget principal de la Communauté Touraine-Est Vallées, et des budgets annexes Location de bâtiments d'accueil, Zones d'activités de l'ex CCET, Zones d'activités de l'ex CCV et Déchets ménagers,

➢ **PRECISE** que les états synthétiques des comptes de gestion 2021 de l'ensemble des budgets sont joints avec les projets de délibérations relatifs à l'approbation des comptes administratifs 2021 ; l'intégralité des documents étant consultable auprès de la direction des services financiers.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

Le Président, Monsieur Vincent MORETTE, quitte la séance.

DEL23-2022 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Président ayant quitté la séance du 24 mars 2022,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de M. Olivier VIEMONT, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 de la Communauté Touraine-Est Vallées dressé par Monsieur Vincent MORETTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après en avoir délibéré,

➢ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du budget principal de la Communauté Touraine-Est Vallées, lequel peut se résumer par le tableau annexé au présent document.

➢ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

➢ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

➢ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget principal de la Communauté Touraine-Est Vallées tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération.

Communauté Touraine-Est Vallées
COMPTE ADMINISTRATIF 2021
du Budget Principal

	RESULTAT DE L'EXECUTION - BUDGET PRINCIPAL TOURAINE EST VALLEES (en €)					
	Résultats cumulés 2020	**Affectation des résultats 2020**	*Opérations 2021*		**Solde des opérations 2021**	**Résultats cumulés 2021**
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	*Mandats émis Exercice 2021*	*Titres émis (dont Affectation N-1) Exercice 2021*	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture (2021)
	a	b	c	d	e = d - c	f = a + b + e
TOTAL BUDGET	**4 167 577,11**	-3 043 248,80	*21 366 568,70*	*24 503 271,51*	**3 136 702,81**	**4 261 031,12**
Investissement	-436 255,69		*4 988 251,99*	*5 931 159,44 dont 3 043 248,80*	942 907,45	506 651,76
Fonctionnement	4 603 832,80	-3 043 248,80	*16 378 316,71*	*18 572 112,07*	2 193 795,36	3 754 379,36

	RESTES A REALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	1 991 980,81	1 495 786,82	-496 193,99

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 37

DEL24-2022 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENTS D'ACCUEIL

Le Président ayant quitté la séance du 24 mars 2022,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier VIEMONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Location Bâtiments d'Accueil dressé par Monsieur Vincent MORETTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après en avoir délibéré,

➢ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer par le tableau annexé au présent document.

➢ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

➢ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

➢ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe Location de Bâtiments d'Accueil de la Communauté Touraine-Est Vallées tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération.

Communauté Touraine-Est Vallées
Compte administratif 2021
Budget annexe Location Bâtiments d'Accueil

	RESULTAT DE L'EXECUTION - BUDGET LOCATION DE BATIMENTS (en €)					
	Résultats cumulés 2020	Affectation des résultats 2020	*Opérations 2021*		Solde des opérations 2021	Résultats cumulés 2021
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	*Mandats émis Exercice 2021*	*Titres émis (dont Affectation N-1) Exercice 2021*	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture
	a	b	c	d	e = d - c	f = a + b + e
TOTAL BUDGET	**-28 478,62**	-453 269,81	*2 421 216,08*	*3 135 539,97*	**714 323,89**	**232 575,46**
Investissement	-481 748,43		*2 097 172,12*	*2 811 496,01 (dont 453 269,81)*	714 323,89	232 575,46
Fonctionnement	453 269,81	-453 269,81	*324 043,96*	*324 043,96*	0,00	0,00

	RESTES A REALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	1 281,71	0,00	**-1 281,71**

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 37

DEL25-2022 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST TOURANGEAU DE LA COMMUNAUTE TOURAINE-EST VALLEES

Le Président ayant quitté la séance du 24 mars 2022,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier VIEMONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes de l'Est Tourangeau dressé par Monsieur Vincent MORETTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après en avoir délibéré,

➢ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes de l'Est Tourangeau, lequel peut se résumer par le tableau annexé au présent document.

➢ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

➢ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser (absence de restes à réaliser).

➢ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes de l'Est Tourangeau tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération.

Communauté Touraine-Est Vallées
Compte administratif 2021
Budget annexe Zones d'activités de l'ex-CCET

	RESULTAT DE L'EXECUTION - BUDGET LOCATION DE BATIMENTS (en €)					
	Résultats cumulés 2020	Affectation des résultats 2020	*Opérations 2021*		Solde des opérations 2021	Résultats cumulés 2021
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	*Mandats émis Exercice 2021*	*Titres émis Exercice 2021*	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture
	a	b	c	d	e = d - c	f = a + b + e
TOTAL BUDGET	616 054,54	0,00	*3 688 809,27*	*2 831 761,15*	**-857 048,12**	**-240 993,58**
Investissement	438 641,36		*1 902 066,96*	*976 646,92*	-925 420,04	-486 778,68
Fonctionnement	177 413,18	0,00	*1 786 742,31*	*1 855 114,23*	68 371,92	245 785,10

	RESTES A REALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	0,00	0,00	**0,00**

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 37

DEL26-2022 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES DE L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOUVRILLON DE LA COMMUNAUTE TOURAINE-EST VALLEES

Le Président ayant quitté la séance du 24 mars 2022,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier VIEMONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex Communauté de Communes du Vouvrillon dressé par Monsieur Vincent MORETTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après en avoir délibéré,

➢ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes du Vouvrillon, lequel peut se résumer par le tableau annexé au présent document.

➢ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

➢ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser (absence de restes à réaliser).

➢ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes du Vouvrillon tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération.

Communauté Touraine-Est Vallées
Compte administratif 2021
Budget annexe Zones d'activités de l'ex-CCV

	RESULTAT DE L'EXECUTION - BUDGET ZONES D'ACTIVITES EX-CCV (en €)					
	Résultats cumulés 2020	Affectation des résultats 2020	*Opérations 2021*		Solde des opérations 2021	Résultats cumulés 2021
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	*Mandats émis Exercice 2021*	*Titres émis Exercice 2021*	Résultat de l'exercice 2021	Résultat à la clôture
	a	b	*c*	*d*	e = d - c	f = a - b + e
TOTAL BUDGET	-268 680,88	0,00	*1 194 513,04*	*1 196 556,85*	2 043,81	-266 637,07
Investissement	-596 084,02		*597 256,52*	*596 084,02*	-1 172,50	-597 256,52
Fonctionnement	327 403,14	0,00	*597 256,52*	*600 472,83*	3 216,31	330 619,45

	RESTES A REALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement (total)			
Investissement (total)			

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 37

DEL27-2022 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNAUTE TOURAINE-EST VALLEES

Le Président ayant quitté la séance du 24 mars 2022,

Le Conseil de Communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier VIEMONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Déchets Ménagers dressé par Monsieur Vincent MORETTE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après en avoir délibéré,

➢ **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer par les tableaux annexés au présent document.

➢ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
➢ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

➢ **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du Compte Administratif 2021 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté Touraine-Est Vallées tels que résumés par les tableaux annexés à la présente délibération.

Communauté Touraine-Est Vallées
Compte administratif 2021
Budget annexe Déchets Ménagers

	RESULTAT DE L'EXECUTION - BUDGET LOCATION DE BATIMENTS (en €)					
	Résultats cumulés 2020	Affectation des résultats 2020	*Opérations 2021*		Solde des opérations 2021	Résultats cumulés 2021
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	*Mandats émis Exercice 2021*	*Titres émis Exercice 2021*	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture (2021)
	a	b	*c*	*d*	e = d - c	f = a + b + e
TOTAL BUDGET	970 296,70	0,00	*5 520 630,17*	*5 858 618,47*	337 988,30	1 308 285,00
Investissement	506 004,54		*304 685,33*	*281 704,12*	-22 981,21	483 023,33
Fonctionnement	464 292,16	0,00	*5 215 944,84*	*5 576 914,35*	360 969,51	825 261,67

	RESTES A REALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	65 604,70	4 295,00	-61 309,70

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 37

Retour du Président, Monsieur Vincent MORETTE en séance.

DEL28-2022 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE TOURAINE-EST VALLEES

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **DECIDE** d'affecter les résultats 2021 de la façon suivante pour le budget principal et les budgets annexes de la Communauté Touraine-Est Vallées :

BUDGET PRINCIPAL

Constatant que le compte administratif 2021 du budget principal de la Communauté Touraine-Est Vallées fait apparaître :
- Un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de 506 651,76 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 3 754 379,36 €
- Un solde déficitaire de restes à réaliser d'investissements de 496 193,99 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- c/001-recettes solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) 506 651,76€
- c/002-recettes résultat de fonctionnement reporté (excédent) 3 754 379,36 €

BUDGET ANNEXE LOCATION DE BATIMENTS D'ACCUEIL

Constatant que le compte administratif 2021 du budget annexe Location de Bâtiments d'Accueil fait apparaître :
- Un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de 232 575,46 €
- Un résultat de la section de fonctionnement de 0,00 €
- Un solde de restes à réaliser déficitaire de 1 281,71€

Il est proposé l'affectation suivante :

- c/001-recettes solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) 232 575,46 €

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES EX-CCET

Constatant que le compte administratif 2021 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes de l'Est Tourangeau fait apparaître :
- Un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de 486 778,68 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 245 785,10 €
- Une absence de restes à réaliser

Il est proposé l'affectation suivante :

- c/001-dépenses solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit) 486 778,68 €
- c/002-recettes résultat de fonctionnement reporté (excédent) 245 785,10 €

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES EX-CCV

Constatant que le compte administratif 2021 du budget annexe Zones d'Activités de l'ex-Communauté de Communes du Vouvrillon fait apparaître :
- Un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de 597 256,52 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 330 619,45 €
- Une absence de restes à réaliser.

Il est proposé l'affectation suivante :

- c/001-dépenses Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit) 597 256,52 €
- c/002-recettes Résultat de fonctionnement reporté (excédent) 330 619,45 €

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Constatant que le compte administratif 2021 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté Touraine-Est Vallées fait apparaître :
- Un excédent de la section d'investissement de 483 023,33 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 825 261,67 €
- Un solde déficitaire des restes à réaliser d'investissements de 61 309,70 €

Il est proposé l'affectation suivante :

- c/001- recettes résultat d'investissement reporté (excédent) 483 023,33 €
- c/002- recettes résultat de fonctionnement reporté (excédent) 825 261,67 €

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL29-2022 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES, TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES, TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES : VOTE DES TAUX 2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **DECIDE** de maintenir à **2,47%** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2022.

➢ **DECIDE** de maintenir à **1,00%** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2022.

➢ **DECIDE** de maintenir à **22,01%** (Taux Moyen pondéré) le taux de Cotisation Foncière des Entreprises et rappelle la durée d'intégration progressive de 6 ans à compter de 2017 et jusqu'en 2022.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL30-2022 PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **VOTE** un produit de taxe GEMAPI de 100.000 € pour l'année 2022.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Pour : 30
Abstentions : 8 *(Mesdames Sylvie BLACHIER, Thérèse COTTEREAU, Pascale DEVALEE et Messieurs Michel PADONOU, Patrick BOURDY, Alain BENARD, Patrice TARBE de SAINT HARDOUIN, Fabien COSTE)*

DEL31-2022 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2022 : VOTE DES TAUX

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **DECIDE** de voter les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2022 pour chaque zone tels que définis ci-après :

Zones	TAUX 2022
Zone 1 (Azay-sur-Cher)	14,08%
Zone 2 (La Ville-aux-Dames)	8,99%
Zone 3 (Larçay)	14,54%
Zone 4 (Montlouis-sur-Loire)	12,67%
Zone 5 (Véretz)	15,34%
Zone 6 Taux réduit Territoire ex Communauté de Communes de l'Est Tourangeau	3,26%
Zone 7 Territoire ex Communauté de Communes du Vouvrillon	12,03%

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL32-2022 VERETZ – PISTE CYCLABLE : ATRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS - MODIFICATION

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **ANNULE et REMPLACE** la délibération n°68-2021 du 27 mai 2021,

➢ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 72 020.74 € à la commune de Véretz pour l'aménagement de la piste cyclable, avenue de la Guérinière phases 1, 2 et 3 :

AVENUE DE LA GUERINIERE - VERETZ - PISTE CYCLABLE			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé	TTC (20%)		
MOE tranche 1	6 450,00 ☐	Conseil Départemental (F2D) Phases 2 et 3 - 2021	116 000,00 ☐
MOE tranche 2 et 3	9 850,00 ☐	Amendes de Police phase 2 et 3 - 2021	7 695,00 ☐
Phase 1 - 2019	137 952,90 ☐	FCTVA	64 651,44 ☐
phase 2 - 2021	149 289,36 ☐	Reste à la charge de la commune hors FCTVA	133 752,82 ☐
phase 3 - 2021	73 129,32 ☐	Fonds de concours CTEV phase 1, 2, 3	72 020,74 ☐
Avenants phases 2 et 3	17 448,42 ☐		
TOTAL	394 120,00 ☐	TOTAL	394 120,00 ☐

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL33-2022 AZAY SUR CHER – ECLAIRAGE PUBLIC : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS FONDS DE CONCOURS

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours à la commune de d'Azay-sur-Cher pour les travaux d'éclairage public, à hauteur de 8 540,21 € :

BERGES DU CHER - AZAY SUR CHER - ECLAIRAGE PUBLIC			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé	TTC (20%)		
Travaux d'éclairage public	44 393,35 €	Etat - DETR 2018	11 098,34 €
		Conseil Département (F2D 2018 et 2020)	8 508,73 €
		SIEIL	423,58 €
		montant du FCTVA	7 282,29 €
		reste à la charge de la commune hors FCTVA	8 540,20 €
		fonds de concours CCTEV	8 540,21 €
TOTAL	44 393,35 €	TOTAL	44 393,35 €

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL34-2022 LA VILLE AUX DAMES – VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE : SOLLICITATION DE FONDS DE CONCOURS

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **SOLLICITE** auprès de la commune de La Ville Aux Dames un fonds de concours de 111 940,13 € pour les travaux de l'avenue Jeanne d'Arc.

AVENUE JEANNE D'ARC - LA VILLE AUX DAMES - VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé	TTC (20%)		
Travaux de voirie	333 591,74 €	Etat - DETR 2020	26 989,09 €
		Conseil Département (F2D 2020)	28 000,00 €
		montant du FCTVA	54 722,39 €
		Fonds de concours Commune de La Ville Aux Dames	111 940,13 €
		Autofinancement Touraine -Est Vallées	111 940,13 €
TOTAL	333 591,74 €	TOTAL	333 591,74 €

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL35-2022 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : MODIFICATION POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **DECIDE** de modifier les attributions de compensation (versées ou reçues) par la Communauté Touraine-Est Vallées aux communes membres, selon le tableau ci-dessous :

	Attribution de compensation 2021	annul dépenses PLU 2020	Dépenses PLU 2021	Attribution de compensation 2022
AZAY SUR CHER	266 751,64 €			**266 751,64 €**
CHANCAY	-7 355,76 €	9 961,24 €		**2 605,48 €**
LARCAY	190 747,13 €	6 523,98 €	-7 839,14 €	**189 431,97 €**
LA VILLE AUX DAMES	398 176,41 €	4 408,80 €		**402 585,21 €**
MONNAIE	143 935,94 €	4 732,71 €		**148 668,65 €**
MONTLOUIS	577 554,84 €	198,77 €		**577 753,61 €**
REUGNY	1 489,58 €	281,17 €	-1 716,29 €	**54,46 €**
VERETZ	-83 316,19 €	4 765,42 €		**-78 550,77 €**
VERNOU SUR BRENNE	37 781,76 €	1 650,00 €		**39 431,76 €**
VOUVRAY	295 468,63 €	7 302,59 €	-10 888,67 €	**291 882,55 €**
TOTAL AC	**1 821 233,98 €**	**39 824,68 €**	**-20 444,10 €**	**1 840 614,56 €**

NB : une attribution de compensation négative est une attribution de compensation reçue par Touraine-Est Vallées

➢ **PRECISE** que le montant des attributions de compensation pour 2022 sera notifié aux communes.

➢ **PRECISE** que le montant ainsi déterminé correspond au montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2022.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL36-2022 SOUTIEN A LA POPULATION UKRAINIENNE

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

➢ **EXPRIME** sa solidarité et son soutien à l'égard de la population ukrainienne.

➢ **ATTRIBUE** une subvention de **5000 €** à la protection civile affectée à l'aide aux populations ukrainiennes et permettant la mise en œuvre de la logistique de collectes et de l'acheminement de dons sur place.

➢ **ATTRIBUE** une aide **de 5 000 €** pour répondre aux besoins de la population ukrainienne en contribuant au Fond d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Cette aide doit contribuer à apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL37-2022 PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE : COORDINATION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **APPROUVE** la création, au 1er mai 2022 d'un poste non permanent de contrat de projet assistant(e) admistratif(ive) PACT à temps non complet, 17h30. Les missions du poste seront notamment de :

- Mettre en œuvre et suivi du PACT :
- Être le lien avec la Région en tant que coordinateur du projet,
- Prendre connaissance de la note de cadrage, compiler les données, les vérifier et les saisir sur une plateforme dédiée,
- Assurer la gestion administrative des instances,
- Mettre en œuvre des réunions et en assurer le suivi,
- Gérer les relations avec les communes et les associations partenaires,
- Mettre en œuvre et suivre de l'exécution budgétaire,
- Participer à l'élaboration de projets mutualisés,
- Participer à la veille artistique,
- Être le relais des propositions et organiser les négociations avec les compagnies.

➢ **INDIQUE** que l'agent contractuel est recruté pour une durée de 1 an renouvelable, étant précisé que le contrat est renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans.

➢ **PRECISE** que, lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial.
Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL38-2022 CREATION D'UN SERVICE COMMUN COMMUNICATION : CONVENTION AVEC LA VILLE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **APPROUVE** la création du service en commun et la convention jointe en annexe de la présente délibération.

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines, à l'Administration Générale à signer ladite convention.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL39-2022 OFFICE DE TOURISME : DESIGNATION DE MEMBRE AU COMITE DE DIRECTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➢ **ACCEPTE** à l'unanimité, de procéder au vote à main levée pour la désignation du nouveau membre du comité de direction.

➢ **PROCEDE A LA DESIGNATION** du membre titulaire pour siéger dans le collège suivant du comité de direction de l'Office de Tourisme Montlouis-Vouvray : Touraine Val de Loire :

- **Collège 4 Campings, hébergements et restaurants** : 1 membre titulaire en remplacement de Madame PRANLAS-DESCOURS : Madame Julie ROUSSEL- MARTIN (Clos Baudoux à Vouvray).

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL40-2022 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE NETTOYAGE DES CRECHES

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **DECIDE** de créer et d'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté de communes Touraine-Est Vallées et le centre social Camille Claudel pour le nettoyage des crèches.

➢ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

➢ **PRECISE** que le coordonnateur du groupement de commandes sera la communauté de communes Touraine-Est Vallées.

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant le Vice-Président, délégué à la petite enfance et à l'enfance jeunesse, à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL41-2022 SOUTIEN FINANCIER DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DES MANIFESTATIONS

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢**APPROUVE** le cadre d'aide financière pour l'intégration de pratiques environnementales.

➢**PRECISE** que les demandes de subvention seront étudiées par un comité d'analyse

➢**PRECISE** que les subventions affectées à des dépenses spécifiques seront conditionnées par la production de pièces justificatives ou feront l'objet d'un compte-rendu d'utilisation.

➢**PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL42-2022 AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SPL TRI VAL DE LOIR(E) ET ENTREE A SON CAPITAL DU SYNDICAT MIXTE VAL DE LOIR

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

➢ **APPROUVE** l'augmentation du capital social de la SPL Tri Val De Loir(e) de 2.855.000€ à 2.969.583€, soit d'un montant de 114 583 €uros au travers de 114 583 actions d'une valeur nominale de 1 euro,

➢ **APPROUVE** de renoncer au Droit de Préférence à la Souscription des actions émises ;

➢ **APPROUVE** l'adhésion et la participation du Syndicat Mixte du Val de Loir au capital de la Société Publique Locale Tri Val De Loir(e) pour un montant de 114 583 € correspondant à ces 114 583 actions d'une valeur nominale de 1 euro ;

➢**APPROUVE** de donner pouvoirs au(x) représentant(s) de la communauté de communes Touraine-Est Vallées au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale pour approuver cette augmentation de capital et les modifications des statuts de la SPL qui en découlent ;

➢ **APPROUVE** l'avenant à la convention constitutive du groupement de commande conclu entre les différents actionnaires fondateurs de la SPL Tri Val de Loir(e) pour y intégrer le Syndicat Mixte Val de Loir et autoriser le Président à signer cet avenant ;

➢ **APPROUVE** l'avenant au contrat de quasi-régie pour le transport de la collecte sélective, le financement, la construction et l'exploitation-maintenance d'un centre de tri interdépartemental de déchets ménagers recyclables à Parçay-Meslay et à la valorisation des produits et son avenant pour y intégrer le Syndicat Mixte Val de Loir et d'autoriser le représentant du Mandataire à signer cet avenant.

➢ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, le Vice-Président, délégué à la gestion et à la valorisation des déchets à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL43-2022 ATTRIBUTION D'AIDES AUX PETITES ENTREPRISES « TPE BOOSTER »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

➢ **APPROUVE** l'octroi d'une subvention dans le cadre du dispositif TPE BOOSTER aux entreprises suivantes :

Entreprise	Représenté par	Commune	Activité	Effectif	Projet	Montant des Investissements	Montant de l'aide attribuée
Mes Petites Bobines	ROBIN Audrey	Montlouis-sur-Loire	Mercerie et vente de tissus	0	Agencement, mobiliers et matériels pour la mercerie et les ateliers de couture	28 000,00 €	1 770 €
Mon Cuisinier	POITOU Kévin	Montlouis-sur-Loire	Fabrication de plats à emporter	0	Acquisition d'une remorque frigorifique pour la livraison des menus et buffets	8 673,10 €	2 160 €
Atelier du Faubourg Valmon	LARANJEIRA Arcelina	Larçay	Fabrication de menuiseries et d'agencements intérieurs	3	Acquisition d'une plaqueuse de chants pour améliorer la qualité des produits et faciliter les conditions de travail.	33 000,00 €	3 000 €
Drones 37	PELARD Stéphane	Montlouis-sur-Loire	Prestation de services par drones	0	Investissement dans un drone multiusages (démoussage, inspections, prises de vues aériennes, ...)	9 968,27 €	2 990 €
Lambs Lunetterie	LAMBS Tristan	Montlouis-sur-Loire	Lunettier	0	Achat d'une machine (shooteuse) permettant la fabrication de branches de lunettes en acétate avec armature métal	6 155,00 €	1 840 €

➢ **PRECISE** que les attributions de ces aides feront l'objet de conventions entre la Communauté de communes et les entreprises.

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, la Vice-Présidente déléguée au Développement Economique, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL44-2022 PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS : ADOPTION

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information des Demandeurs figurant en annexe.
- **PRECISE** qu'un bilan annuel de ce plan sera réalisé, et que le bilan triennal sera rendu public.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou représentant, le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et à l'habitat à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du PPGDLSID.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL45-2022 LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET « HABITAT PARTAGE »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le lancement de l'appel à projet « Habitat partagé » à compter du 1 avril 2022 et jusqu'au 31 octobre 2022.
- **APPROUVE** le contenu de l'appel à projet figurant en annexe de la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Habitat à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'appel à projet « Habitat partagé ».

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL46-2022 LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET « LOGEMENTS INTERMEDIAIRES POUR SENIORS EN CENTRE BOURG »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le lancement de l'appel à projet « Logements intermédiaires séniors » à compter du 1 avril 2022 et jusqu'au 31 octobre 2022.
- **APPROUVE** le contenu de l'appel à projet figurant en annexe de la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président déléguée à l'Aménagement du Territoire et à l'Habitat à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'appel à projet « Logements intermédiaires pour séniors en centre-bourg ».

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.

Pour : 38

DEL47-2022 AIDE A LA CONSTRUCTION DURABLE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe de l'aide à la construction durable du Plan France Relance présenté par l'Etat et le projet de contrat relatif à ce dispositif.

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de relance du logement tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

DEL48-2022 FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : COTISATION 2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'apporter son soutien au dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement venant en aide aux plus démunis, pour un montant de 0,45 € par habitant pour l'année 2022 soit un montant global de 18 333,90 €
- **PRECISE** que cette participation financière permet à la Communauté Touraine-Est Vallées de participer au dispositif de veille et d'accompagnement social.
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6281 70 du budget 2022.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité.
Pour : 38

Pour extrait conforme,
Montlouis-sur-Loire, le 25 mars 2022

Vincent MORETTE
Président Touraine-Est Vallées